

Les Echos

THÉMA

Les Vignerons de Buzet se distinguent grâce à la RSE

La coopérative du Lot-et-Garonne, lauréate en « Hors Catégorie », est une pionnière de l'utilisation des normes, et notamment de la responsabilité sociale et environnementale, qui lui permet de se distinguer de la concurrence aux yeux de la grande distribution.



Par **Frank Niedercorn**

Publié le 14 oct. 2019 à 20h02

« *Les normes nous ont beaucoup aidés, presque sauvés !* » assure Pierre Philippe, le directeur général des Vignerons de Buzet. Sur près de 2.000 hectares, la coopérative et ses 188 adhérents occupent presque toute la petite appellation buzet du Lot-et-Garonne. Peu connue du grand public, elle est pourtant présente dans toutes les grandes surfaces de l'Hexagone, grâce aux marques de distributeur. En prenant soin de garder le nom des **Vignerons de Buzet sur toutes les bouteilles**, notamment sur la contre-étiquette où ils rappellent leurs engagements.

En arrivant aux commandes en 2007, Pierre Philippe trouve pourtant une entreprise « *à bout de souffle et sans moyen financier* ». A l'époque, même Bordeaux a du mal à sortir d'une grave crise de surproduction et Buzet, sur un terroir et des cépages proches de ceux du grand voisin, a bien peu de marge de manoeuvre. « *Si nous n'avions pas bougé, je pense que nous serions morts ou presque, car contraints de jouer sur le créneau des vins à 2 euros* », reconnaît Vincent Leyre, le président de la coopérative.

Retour de certaines espèces

Avec une formation d'agronome et d'oenologue doublé d'un master en gestion et un parcours dans le vin, et notamment le négoce, Pierre Philippe fait alors le pari de s'appuyer sur les normes : « *Bien des entreprises voient cela comme une contrainte alors qu'il faut le voir comme un cadre de réflexion et d'action.* » Il commence par la qualité et la norme ISO 9001. Puis enchaîne avec la norme ISO 14001 et l'environnement « *sujet sur lequel nous étions décrochés* ».

Enfin, la coopérative s'attelle à la norme ISO 26000, qui prend en compte le développement durable et la responsabilité sociale et environnementale. Un domaine sur lequel la coopérative est jugée « exemplaire » par l'Afnor depuis 2014. Les engrais et désherbants chimiques, produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques et autres produits toxiques aux abeilles sont désormais exclus. Et sur les bouteilles, **les vignerons peuvent se dire « Bee Friendly »**. La coopérative, qui s'est livrée à un recensement de la faune et de la flore, observe désormais le retour de certaines espèces, abeilles sauvages, tulipes, oiseaux.

En outre, un quart des vignes est certifié Haute Valeur Environnementale et une partie seulement est cultivée en bio, qui interdit les produits chimiques de synthèse mais autorise les traitements au cuivre. « *Contre les champignons que sont le mildiou et l'oïdium, il n'existe pas de réponse non chimique. On essaie de trouver un juste milieu* », insiste Pierre Philippe.

Label Diversité et Égalité

Les audits de l'Afnor servent aussi régulièrement de piquêre de rappel. Tous les dix-huit mois, en ce qui concerne la norme ISO 26000, avec un travail très complet qui dure une semaine. « *Lors de la première évaluation, nous avions un déficit dans le domaine social alors que nous étions très engagés sur l'environnement. Nous avons donc corrigé le tir et avons évolué vers le label Diversité et Égalité. Un audit n'est jamais parfait et il faut plutôt le prendre comme un conseil grâce auquel on progresse* », analyse Pierre Philippe. La partie n'est pourtant pas gagnée et la résistance au changement existe. A nouveau, cette année, les fortes chaleurs vont empêcher de récolter de gros volumes.